

# LE REPUBLICAIN

## DU RHÔNE

### JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent.



Le N° 5 Cent

#### INSERTIONS-ANNONCES

Chirographe locale.....	la ligne	
Reclames.....	4 fr.	50
Annonces anglaises.....	1 fr.	50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier

44, rue Confort, à Lyon

#### BOURSE DE PARIS

Du 8 février 1882

3 francs.....	82 45	Crédit mobilier.....	610
3 amortissable.....	82 40	Crédit Lyonnais.....	780
3 nouveau.....	82 40	Mobilier espagnol.....	600
3 francs.....	114 67	Union générale.....	600
25 0/0.....	82 25	Foncière lyonnaise.....	600
25 0/0.....	82 25	Autrichienne.....	640
25 0/0.....	82 25	Lombards.....	272
25 0/0.....	82 25	Sarragozzo.....	510
25 0/0.....	82 25	Nord-Espagne.....	580
25 0/0.....	82 25	Transatlantique.....	580
25 0/0.....	82 25	Consolidés à Londres 100	580
25 0/0.....	82 25	Consolidés à Londres 100	580
25 0/0.....	82 25	Consolidés à Londres 100	580
25 0/0.....	82 25	Panama.....	580

#### TELEGRAMMES

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHÔNE

#### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 8 février.

Le projet sur le recrutement que prépare en ce moment le général Billot, bien que tendant à lui-même résulter de celui du général Camponen, c'est-à-dire à la réduction du service militaire à trois années, en diffère essentiellement dans les moyens indiqués pour atteindre ce résultat.

En effet, le projet du précédent ministre était une mise en pratique difficile. Partant de ce qu'il faut que le budget fixe strictement les effectifs que ce chiffre est supérieur chaque année à 70,000 hommes réengagés, officiers, etc., le général Camponen s'occupait, avant tout, de céder à l'élimination de cet excédent. Pour parvenir, dans chaque contingent il assimile 40,000 conscrits aux soutiens de famille, 10,000 du premier degré, 10,000 du second, et 10,000 du troisième.

Ce résultat qui, en théorie paraissait facile à atteindre, présentait dans la pratique des difficultés insurmontables. Assimiler 40,000 jeunes gens aux soutiens de famille était facile à dire, mais pas à faire, car les lignes de démarcation entre ceux qui doivent bénéficier des avantages accordés aux soutiens de famille de la première catégorie et ceux qui n'ont droit qu'aux bénéfices des jeunes gens groupés dans les secondes et troisièmes, est impossible à établir.

Ce projet péchait encore par plusieurs autres points, aussi le général Billot, tout en conservant les grandes lignes du projet de son prédécesseur, l'a-t-il remanié de fond en comble au point de vue des détails.

La commission d'initiative a pris en considération une proposition de loi tendant à assimiler tous les militaires pour ce qui concerne la retraite, les employés du service actif dans les douanes et les forêts.

Elle a également pris en considération un projet de loi relatif à la suppression des livrets d'ouvriers et a nommé M. Martin Nadaud, rapporteur.

On a distribué hier à la Chambre le rapport sommaire fait au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Boyasset et d'un grand nombre de ses collègues tendant à l'abrogation du Concordat.

Ce rapport, rédigé par M. J. Steeg, envisage cette proposition comme une question politique de premier ordre, qui est discutée depuis de longues années et qui occupe une large place dans les programmes électoraux. Le Concordat qui, en effet, pouvait avoir sa raison d'être en 1801, n'est plus en harmonie avec les institutions libérales et les doctrines démocratiques qui dominent aujourd'hui en France.

Le problème du Concordat est universellement agité. L'Amérique l'a résolu par la pleine indépendance ; il trouble l'Allemagne, inquiète l'Italie. Il marche vers une solution pratique en Belgique, en Angleterre, en Ecosse. Il est du devoir du Parlement français de mettre un pareil sujet à l'ordre du jour de ses délibérations et d'y projeter la clarté de notre esprit national.

La première commission d'initiative parlementaire propose donc de prendre en considération la proposition de M. Boyasset et de ses cosignataires, tendant à l'abrogation du Concordat.

Le nouveau groupe de l'union démocratique s'est réuni aujourd'hui pour constituer son bureau. Ont été élus :

MM. Logerotte, président.  
Caduc et Pericault, vice-présidents.

Bernard et Loubet, secrétaires.

Il a été décidé que le bureau serait renouvelé dans deux mois.

L'union républicaine a reconstruit son bureau. Ont été élus : président, M. Hervé Mangon ; vice-président, M. Grégois ; secrétaires, MM. Vermond et Bastid ; questeur, M. Liouville.

On assure que le projet de la réforme de la magistrature sera déposé la semaine prochaine, et le projet d'organisation militaire à la fin du mois.

#### LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 8 février.

Le Paris remarque que les réformes du nouveau ministère consistent à défaire les choses qui ont été faites ; ainsi M. Goblet revient sur les mesures recommandées aux préfets de ne tenir aucun compte des demandes apostillées par les sénateurs ou les députés.

La France dit que le ministère a plus fait en huit jours que M. Gambetta en deux mois. Il le

félicite notamment de son projet de loi municipal qui marque un pas sérieux dans la voie démocratique.

Le National félicite aussi le ministère de son projet de réforme municipale qui constitue un vrai progrès.

Le Télégraphe trouve que l'optimisme dont est empreint le discours de la reine d'Angleterre est peu justifié par les événements.

Le Pays prétend que les projets de réformes du grand ministère n'auraient jamais vu la lumière, si M. Gambetta était resté au pouvoir.

Le Temps félicite le gouvernement de proposer des réformes sérieuses.

Le projet de nomination des maires par tous les conseils municipaux sera bien accueilli dans toute la France.

La Marseillaise approuve le projet de réforme municipale, mais regrette que la ville de Paris fasse toujours exception à la règle général ; cet ostracisme n'est nullement justifié.

#### Informations

Paris, 8 février.

Le Journal officiel annonce que le collège électoral des Pyrénées-Orientales est convoqué pour le 26 février, à l'effet d'élire un sénateur.

M. Cadart est nommé sous-chef de cabinet de M. Varroy.

M. Picard est nommé directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics.

M. Leblanc est nommé directeur des routes, de la navigation et des mines.

Le général Camponen est promu grand-officier de la Légion d'honneur.

MM. le général Bonie, les colonels Bertrand, de Négrier, sont promus commandeurs.

Le colonel Haffner est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

D'autres décorations sont accordées aux troupes ayant fait les campagnes en Tunisie et dans le Sud-oranais.

Sont promus officiers de la Légion d'honneur MM. le colonel Daukou, les lieutenants-colonels Quarante, Faivre ; les commandants Donnier, Lefroid, Schurr, Blandain, de Chalain, Sadouk et Pont ; le capitaine Cheylard, le sous-intendant Peyrot, les médecins Charlier, Ducliez et le caïd Kaddour-Boul-Eldja.

M. Pouzin est nommé maire de Romans (Drôme).

MM. Giguer et Chevalier sont nommés adjoints.

M. de Behaine reste, sur sa demande, ministre plénipotentiaire à la Haye.

M. de Montebello, ministre à Munich, est nommé ministre à Bruxelles.

M. Goblet a reçu dans la matinée les directeurs et le personnel de son département.

Répondant au discours classique de bienvenue dit par M. Leguay, directeur de l'administration dépar-

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes.....	5 fr.	10 fr.
Autres départements.....	7 fr.	14 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr.	19 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

mentale, le ministre a recommandé le respect de la légalité et des volontés nationales.

Faisant allusion aux réclamations portées contre notre excès de centralisation, le ministre a reconnu qu'il y avait, sous ce rapport, des progrès réels à accomplir.

Le ministre a reçu ensuite la chambre syndicale des agents de change. M. Moreau, leur syndic, a exprimé le vœu que le gouvernement présenterait un projet de loi reconnaissant les opérations à terme.

Le ministre a répondu que le gouvernement était déjà saisi de la question, et qu'il l'examinerait avec toute l'attention qu'elle méritait.

Le ministre a ajouté qu'il était disposé à appuyer toute mesure qui, sans gêner l'essor de l'activité individuelle, aurait pour objet de l'empêcher de s'égarter dans un choix absolument contraire à l'esprit de nos institutions, esprit qui doit se retrouver dans la loyauté des entreprises et dans l'application du travail.

Répondant ensuite à une autre demande du syndic des agents de change, M. le ministre a déclaré que le gouvernement ne pouvait pas intervenir dans la crise.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, a présidé aujourd'hui la séance de la commission d'enquête sur les industries et les ouvriers d'arts.

Il a prononcé un discours démontrant l'utilité de continuer les travaux commencés par la commission.

M. Gambetta, accompagné de MM. Scheurer-Kestner et Arnaud, s'est rendu dimanche dernier à Bordighera, où il a passé la nuit dans la villa de M. Bischoffsheim, le nouveau député des Alpes-Maritimes.

Le lendemain, l'ex-président du conseil et ses compagnons se sont rendus à Gênes où ils ont passé 24 heures.

Hier soir, les trois voyageurs sont rentrés à Nice, chez M. Gambetta père.

M. Scheurer-Kestner est parti pour Paris la nuit dernière. M. Gambetta restera à Nice au moins jusqu'à la fin de la semaine.

Plusieurs journaux annoncent que M. Gambetta ne reviendra pas à Paris avant la fin de février ou même le milieu de mars.

On a annoncé qu'il était question d'envoyer M. de Marèze à Londres et M. Duclerc à Saint-Pétersbourg, comme ambassadeurs. Cette nouvelle est démentie officieusement.

M. Amédée Marteau a été nommé consul de première classe en service spécial, chargé de missions et d'études commerciales.

M. Amédée Marteau est chargé de présenter un rapport sur l'ouverture du St-Gothard et sur les conséquences pouvant en résulter, au point de vue du transit, par la France et du trafic des ports de la Manche.

Le gouvernement se préoccupe de la situation faite à l'épargne par les récents événements qui se sont produits aux Bourses de Paris et de Lyon.

M. de Freycinet et M. Léon Say se sont mis d'accord pour décider qu'il y aurait lieu de conceder à des So-

pond à un ami véritable et dévoué... et vous savez bien que je suis le vôtre...

— Je le sais, doceur... je n'en doute pas... s'écria Berthe avec entrainement, aussi j'ai toute confiance en vous...

Les paroles qui précédaient firent battre le cœur meurtri et saignant d'Etienne.

Le jeune homme prit la main de Berthe et la pressa doucement entre les siennes.

Puis il demanda :

— Le travail de votre frère, de notre cher Abel, constituait, n'est-ce pas la meilleure partie des ressources de votre intérieur ?...

Berthe devint pourpre.

Elle répondit cependant sans hésiter :

— Oui, docteur... Mon frère ne gardait rien pour lui... Il apportait intégralement à ma mère sa paye de chaque quinzaine... Avec le peu que je gagnais à de petits travaux de couture et de broderie, cela nous suffisait pour vivre d'une façon bien simple et bien modeste, mais sans privations.

— Lorsqu'il est tombé malade aviez-vous des économies ?...

— Quelques-unes, oui, docteur...

— Mais la maladie a duré longtemps... Ces économies doivent être épuisées... Elles le sont, n'est-il pas vrai ?...

Berthe rougit de nouveau. Sa physionomie exprimait l'embarras et une sorte de pudeur craintive.

La pauvre mignonne savait bien cependant que la question d'Etienne était l'expression non

d'une curiosité indiscrete, mais de la plus ardente sympathie.

Le jeune médecin ajouta n'une voix émue :

— Pardonnez-moi de vous interroger ainsi, et surtout ne vous en étonnez pas... Si vous saviez quel intérêt

ciétés offrant toutes les garanties désirables, une partie des grands travaux dont l'urgence est reconnue, tels que l'agrandissement de nos ports, les canaux, etc.

Les journaux de Vienne annoncent que le directeur de la célèbre fabrique d'armes de Steyr (Haute-Autriche), M. Werndl, vient de partir pour Paris. Son voyage se rattacherait à l'introduction projetée du fusil de répétition modèle Kropatschek, dans l'armée française.

Plusieurs journaux ont annoncé que le général Chanzy pourrait être de nouveau appelé à l'ambassade de Saint-Pétersbourg.

Il paraît certain que le général Chanzy n'a même pas été présent à ce sujet. Il attend simplement l'exécution de la promesse qui lui a été faite par le ministre de la guerre, c'est-à-dire le commandement du sixième corps.

Le *Libéral de la Vendée* rapporte que M. Robergeau, vicaire des Essarts, vient, par arrêté ministériel, d'être privé, pour un temps illimité, de l'indemnité que l'Etat lui accordait. D'après le *Libéral*, M. Robergeau, vicaire des Essarts, aurait distribué lui-même, et dans l'église de cette commune, un pamphlet intitulé : *Almanach patriotique*.

Les obsèques de M. de Lasserve, sénateur de la Réunion, ont eu lieu aujourd'hui, à midi.

De nombreux députés et sénateurs y assistaient.

Les obsèques ont été purement civiles.

## NOUVELLES DE L'ALGERIE

Alger, 8 février. — M. Durieu, le nouveau secrétaire général du gouvernement, est arrivé.

Des avis d'Oran et de Constantine confirment l'impression favorable produite par la circulaire du gouverneur, recommandant aux préfets l'examen des modifications susceptibles d'être apportées au régime établi par le décret prohibifiant des fruits et légumes, à cause de la crainte de l'invasion phylloxérique.

## EN TUNISIE

Tunis, 8 février. — On sait que la ville de Sfax avait été imposée d'une taxe de guerre de 10 millions de piastres, soit 6 millions de francs, à payer au gouvernement français. Habitants et propriétaires voulaient emprunter, prétextant n'avoir pas de fonds, mais ils n'ont pu réussir leur emprunt et, d'ailleurs, le gouvernement leur a dit qu'ils pouvaient payer eux-mêmes. En effet, les Sfaxiens sont riches. Lorsque Mgr Lavigerie alla à Sfax, ils allèrent le supplier d'intervenir pour obtenir un délai qui leur a été accordé. Ainsi ils devront payer deux millions ces jours-ci, et le solde dans trois mois.

Le général Logerot part aujourd'hui pour Sousse, où sera sa résidence, mais dans quelques jours il ira, avec une colonne, faire une tournée dans le Sud, à Gafsa, où il est toujours bon de montrer nos soldats et de prouver que nous veillons.

Dans quelques jours, il se produira probablement des changements dans l'entourage du bey et dans l'administration du pays. Jusqu'à ce jour, on a supporté des adversaires qui entraient notre œuvre. La nécessité a été reconnue de mettre à leur place des hommes dévoués à la France.

Le gouverneur du Sahel, Mohamed-Bacouch, a été remplacé par Ali-Soum-Glouli, gouverneur de Sfax. Nos adversaires soutiendront encore que c'est une vengeance de M. Roustan. D'après le traité du protectorat, tout gouverneur doit résider dans son poste.

Depuis plusieurs mois Bacouch n'était plus à Sousse, prétextant une maladie ou d'autres raisons ; les affaires en souffraient et nos autorités militaires se plaignaient, ne pouvant se passer du caïd. A deux reprises M. Roustan a prié Ba-

couch de retourner à Sousse ; il n'a pas voulu et a préféré donner sa démission. Le bey a nommé Ahsouva Glouli qui, depuis longues années, a donné des preuves de dévouement à la France, son neveu, Mohamed-Glouli a été nommé gouverneur de Sfax.

## Etranger

### Italie

Rome, 8 février. — Un journal de Rome a donné hier soir l'étonnante nouvelle que M. Gambetta viendrait secrètement à Rome pour établir un accord avec le pape.

Malgré son invraisemblance évidente, ce bruit circule dans le monde politique et y produit une certaine émotion, d'autant plus que des nouvelles précédentes faisaient pressentir l'arrivée de l'ancien président du conseil en Italie.

Il est inutile d'ajouter que dans les cercles bien informés on accueille cette plaisanterie avec le sourire qu'elle mérite.

### Autriche-Hongrie

Vienne, 8 février. — Dans les cercles officiels de Vienne, on n'a rien appris qui confirme la nouvelle, publiée par le *Tagblatt*, sur un attentat qui aurait été commis contre le prince de Montenegro.

D'après des avis officiels de Séraphie, en date du 5, les insurgés se sont concentrés, le 1<sup>er</sup> février, dans le voisinage de Triest et de Bastacif, où ils ont traversé la Drina.

Ils ont reçu, le 2, des renforts considérables.

Les troupes ont occupé, le 2, Susiéra sans livrer de combat.

Le 3, les troupes qui se sont avancées du côté de Karaula, Humic, Bastacif et Brod, ont repoussé, après une lutte très vive, des bandes considérables d'insurgés.

Le 4, dans l'après-midi, les attaques dirigées par les insurgés contre Susiéra, Humic et Brod ont été repoussées.

Les troupes n'ont eu que 4 morts et 17 blessés. Les pertes des insurgés sont beaucoup plus considérables.

Le procès intenté à Prague à quelques socialistes accusés du crime de lèse-majesté et de divers délits, vient de se terminer par la condamnation de six principaux meneurs à des peines variant de dix-huit mois de réclusion à dix mois d'emprisonnement.

D'autres accusés ont été condamnés de quatre à un mois d'emprisonnement.

Quatre d'entre eux ont été acquittés.

### Russie

Berlin, 8 février. — La *Gazette de Cologne* a reçu de Saint-Pétersbourg une dépêche en date du 6, qui contient les renseignements suivants touchant l'attentat contre le procureur général Pobedonoszoff :

Samedi soir, un individu demanda une audience au procureur général du Saint Synode, M. le conseiller intime actuel Pobedonoszoff. Ce fonctionnaire, qui avait été averti que l'on essayerait samedi de l'assassiner, informa la police, qui arrêta aussitôt l'individu en question.

On trouva sur lui un pistolet, ce qui donna lieu de penser qu'il avait l'intention de commettre l'attentat que l'on appréhendait.

Saint-Pétersbourg, 8 février. — Un crime épouvantable, et qui prouve combien le fanatisme est surexcité au dernier degré en Russie, vient d'être commis à Novodvov, province de Golos.

Toute une famille israélite a été victime de la rage sanglante qui dévore en ce moment certains égarés dans ce malheureux pays. Un vieillard de 70 ans, sa femme, deux fils et deux filles ont été massacrés avec une barbarie révoltante. Seule, une pauvre enfant de 8 ans a échappé à cette boucherie avec serment solennel de ne jamais divulguer le nom des bourreaux de ses parents.

La population juive est dans la consternation ; plusieurs personnes se sont déjà enfuies. Quant à celles qui restent, ne pouvant compter sur l'appui de la police, elles se sont constituées en milice pour se défendre contre le renouvellement de pareils excès.

### Montenegro

Vienne, 8 février. — Les dépeches de Cettigne, capitale du Montenegro, disent que l'agitation contre le

prince Nikita devient de plus en plus menaçante et qu'une révolution est imminente.

### Asie Centrale

Londres, 8 février. — Une dépêche de Calcutta au *Times*, annonce un événement qui, si la nouvelle se confirme, aura de graves conséquences.

Les troupes russes, qui opèrent dans l'Asie centrale, se seraient emparées de Merv, cette ville que les Anglais et les Russes considèrent comme le point stratégique le plus important entre le Caucase et l'empire Indien.

En outre, le khan de Boukhara serait mort, et les officiers russes auraient pris possession de son pouvoir.

Ces événements donnent aux Russes la prépondérance dans l'Asie centrale. Il faut s'attendre, si les faits sont vrais, à une intervention active de l'Angleterre.

### BOURSE DU BOULEVARD

	Paris, 8 février.	
3 0/0.....	82 35	Egypte ... .... 318 75
3 0/0 nouveau..	» »	Banque Ottom .. 680 »»
5 0/0 .....	114 40	Chemins turcs .. »»
Italien.....	84 50	Alpine..... 120 »»
Turc.....	11 90	Rio .. 620 »»
Extérieure/ .....	27	Panama..... »»

## La « Jeannette »

Le correspondant parisien du *New-York Herald* communique aux journaux de Paris la dépêche suivante :

Irkoutsk, 6 février.

On a reçu à Irkoutsk, par l'entremise du comte Ahlefeldt Leuwigen, une lettre de Melville datée du 13 janvier.

Melville aurait organisé trois expéditions de secours, qui iront à la recherche du capitaine Delong et de ses hommes.

La première expédition sera dirigée par Hinderman et le Russe Lobokoff ; la seconde par Bartlett et le sergent Kolinkin ; la troisième sera dirigée par Melville lui-même et Groenbeck, et partira après les deux autres.

L'expédition de Hinderman et Lobokoff devait quitter Irkoutsk immédiatement. Toutes les trois atteindront le désert avant le 1<sup>er</sup> mars.

Le comte, avec beaucoup de bonne volonté, a offert son assistance aux expéditions.

## LA CONDAMNATION DE GUIEU

On manie de Philadelphie, le 5, au *Times* :

Le juge Cox a repoussé la motion de l'avocat Scoville tendant à faire recommencer le procès de Guieu, puis il demanda à ce dernier s'il avait quelque chose à dire pour faire retarder le prononcé du jugement.

Guieu se leva. Il était pâle et hagard. Il dit :

« Je ne suis pas coupable du crime qu'on me reproche. C'est Dieu qui l'a fait et non moi. Dieu y pourvoira et fera en sorte que les Américains ne l'oublieront pas. Il y pourvoira et tout fonctionnaire de cet Etat, depuis le président jusqu'à cet huissier, y compris les jurés et les juges qui sont dans cette salle, pourront pour moi. La nation américaine roulera dans le sang si mon corps va en terre. Les juifs ont mis à mort le Galiléen méprisé. Pendant un certain temps ils ont triomphé. Puis 40 ans après, à la destruction de Jérusalem, Dieu a réglé son compte avec eux. Je n'ai pas peur de mourir. Je suis ici l'homme de Dieu. Tuez-moi demain si vous voulez, je suis l'homme de Dieu et l'ai été dès le début. »

Le juge Cox le condonna alors à être pendu le 30 juin, entre 12 et 2 heures, dans la prison de Washington.

Guieu resta immobile tant que le juge parla, puis quand celui-ci fut fini, il frappa violemment du poing sur la table, s'écriant :

« Que Dieu ait merci de votre âme ! J'aime mieux être où je suis, que là où sont les jurés et où est Votre Honneur. Je n'ai pas peur de mourir. Je suis l'homme

me de Dieu. Le Tout-Puissant punira tout homme qui aidera à exécuter ce verdict injuste. La mort de Gidefield n'a eu que de bons résultats et ce sera là le verdict de la postérité sur mon action. Je ne me soucis pas de ce que pense cette génération corrompue.

« J'aime mieux mourir dans ma position que dans celle des gens qui m'ont livré à la mort, mais m'envoyer vers la gloire, mais cette canaille de Corkill fera une grande chute tout en bas, versable qui se prépare à le recevoir. »

Puis Guieu se mit à causer tranquillement avec son frère et on l'emmena en prison. M. Scoville va faire appel à la cour de Washington.

## L'affaire de l'Union Générale

Paris, 8 février.

Le nombre des suicides signalés depuis brutalement fini par produire par la chute de l'Union générale, est déjà de dix-neuf.

On serait curieux de savoir si l'Eglise a refusé ses services funèbres aux victimes d'une spéculatio

ation à laquelle elle avait si énergiquement apporté son concours.

Il paraît avéré que le pape aurait eu la chance de retirer à temps son épingle du jeu. Il aurait vendu toutes ses actions de l'Union générale par son banquier Mereghi, au taux de 2,500 fr., ce qui lui aurait donné un fort bénéfice.

Le duc d'Aumale, non moins avisé, aurait aussi retiré à temps des sommes considérables qu'il avait engagées dans les spéculations de l'Union générale.

Le fils du roi Georges de Hanovre perd environ trois millions et demi de marcs, par suite de la faillite et du suicide du banquier Frensdorff de Hanovre, ruiné par la catastrophe Bontoux.

La publication du bilan de l'Union générale promet de curieuses révélations.

Lorsque l'Union générale semblait prospère et appelée à un avenir financier illimité, l'empereur d'Autriche retira de la Grande Banque d'Angrieter trente millions qu'il y avait déposés et les confia à M. Bontoux. Ces trente millions de l'empereur... que sont-ils aujourd'hui ?

Le *Tagblatt*, de Vienne, annonce que c'est M. Lejeune qui aurait été la cause directe de l'arrestation de MM. Bontoux et Féder, demandant l'ivraison des titres ou des fonds qu'il avait engagés dans l'Union.

Les employés de l'Union ont été conservés leur poste par M. Heurtley, syndic. Ils l'aident à mettre un peu d'ordre dans le fouillis incontrôlable des papiers et à constituer des dossiers. L'ende de M. Heurtley, située au rez-de-chaussée, 40, rue du Luxembourg, présente, reste, une physionomie bien curieuse. Ce sont des allées et venues continues, et les employés, dont le nombre a dû être augmenté, sont absolument sur les dents.

Ainsi que nous l'avons dit, les membres du conseil d'administration n'encourent pas une partie égale de responsabilité ; quelques-uns sont plus compromis que certains autres, nous avons annoncé que des mesures pourraient être prises contre les premiers. En tout cas aucune disposition ne sera adoptée avant la comparution.

MM. Riant et de Broglie ont déjà été interrogés hier.

Aujourd'hui, M. le procureur de la République se transportera au siège social de l'Union avec MM. Bontoux et Féder, et procédera à la vérification des écritures.

Ajoutons qu'il est présumé que le liquide judiciaire se soit adressé aux souscripteurs qui n'ont versé qu'un quart de leurs actions pour les engager à solder le complément. Il est bien vrai que le versement des trois autres quarts peut être exigé par la loi ; il est vrai

Calles que fatalement elle va subir jusqu'au moment où votre frère sera séparé de vous à jamais, m'inspirent une profonde épouvante... Elles peuvent la tuer...

Berthe pâlit en joignant les mains.

— Heureusement vous serez là, docteur, s'écria-t-elle, vous la sauverez !

— Je ferai tout ce qu'il sera possible de faire, et vous n'en doutez pas... Mais j'ai besoin de votre collaboration pour agir... Sans vous je ne puis rien.

— Que puis je donc, moi ? demanda la jeune fille étonnée.

— Maider à écarter de votre mère non le chagrin, l'essayer seulement serait de la folie, mais les inquiétudes matérielles... Je désire cacher par exemple à madame Monestier que vous êtes en ce moment tout près de la gêne... et je n'y parviendrai point sans vous... Comment faire ?

— Ce sera facile... répondit Berthe. C'est moi depuis deux ans qui mène la maison, et Dieu sait que la tâche n'est pas lourde... Je m'occupe des soins à donner à notre pauvre petit ménage... j'écris les dépenses...

— Et votre mère ne contrôle jamais vos comptes...

— Jamais...

— Bien de plus simple, en ce cas, que de la tromper... — commença le médecin.

semblable que M. Heurtay réclamera la totalité des fonds souscrits ; mais jusqu'à présent, nous le répétons, rien n'a été décidé.

On avance comme probable l'arrestation immédiate d'un des membres du conseil d'administration de l'*Union générale*, dont il n'a pas été question jusqu'ici.

On a signalé ces jours-ci bien des cossances cléricales au sujet de l'affondrement de l'*Union générale*, mais rien jusqu'à présent n'avait galé l'inépte et curieux morceaux qu'on va savourer.

Il est extrait d'une feuille ultra-catholique qui se publie en Alsace, le *Sainte Odileinblatt* :

M. Gambetta est enfin tombé, parce qu'il était destiné à tomber, mais comme il est tombé misérablement... Entre la chute de ses prédecesseurs et la sienne, la différence est notable, il est tombé plus misérablement qu'eux !

Il se croit sur de son poste, parce qu'il s'était inscrite les gros bonnets de la banque et de la bourse.

Il s'est surtout attaché un grand chevalier d'industrie nommé Bontoux, lequel a ruiné nombre de gens.

Ce Bontoux a causé de si grandes pertes à Rothschild, que ce dernier en a été réduit à se suicider.

Cela demandait vengeance et la vengeance ne s'est pas fait attendre.

L'*Union générale* fondée par Bontoux est tombée en deux jours de 3,700 à 1,200.

Les actions du Canal de Suez émises par le même Bontoux tombent à 1,900 !

Bontoux a succombé, mais Gambetta est tombé avec Bontoux.

Pour bien comprendre cette infamie, il faut savoir que sous tous les ministères, Gambetta avait flétris les manœuvres des hommes de bourse et de spéculation.

Et aujourd'hui il tombe entraîné par la chute d'un financier plus criminel que tous les autres.

Après celle-là, il faut tirer l'échelle.

MM. Bontoux et Féder auraient choisi pour défenseur M. Allou.

## DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

### LOIRE

Saint-Etienne, 8 février. — Nos députés. — Voici le vote des députés de la Loire, sur l'ordre du jour Catinau, présenté à la séance de mardi.

Ont voté pour : MM. Reymond, Audiffred, Brosset.

Se sont abstenus : MM. Bartholon, Girodet, Chavanne, Levet,

Au puits Jabin. — D'après des documents que possède l'ingénieur du puits Jabin, M. Rossigneur, les ossements retrouvés lundi dans une des galeries de ce puits, seraient ceux du nommé Jean-Jacques Bravet, originaire de Privas (Ardèche), qui habitait au Soleil la maison portant le n° 81.

Cet homme était veuf et n'avait pas de parents à Saint-Etienne.

L'inhumation de ses restes a eu lieu au cimetière du Soleil ce matin, à 9 heures.

Affaire de meurs. — Une affaire qui n'est pas sans analogie avec celle des époux Demeure, récemment condamnés, est en ce moment l'objet d'une instruction judiciaire.

Il s'agit d'une couturière domiciliée chemin de Saint-Genest-Lerpt, qui exerçait en même temps, mais d'une façon clandestine la profession de plaeuse.

Elle est inculpée d'exitation de mineures à la débauche.

### ISÈRE

Grenoble, 8 février. — Nos députés. — Voici comment se sont répartis les votes des députés de l'Isère sur l'ordre du jour de confiance présenté par M. Gatineau.

Pour : MM. Couturier, Bravet.

Se sont abstenus : MM. Bovier-Lapierre, Buyat, Antonin Dubost, Guillot, Marion, Saint-Romme.

### DROME

Enlèvement de mineure. — En exécution d'un mandat d'arrêt décerné par M. le juge d'instruction, le nommé Charles Phily, voyageur de commerce, a été arrêté à Brignoles et transféré à la prison de notre ville où il a été écroué hier. Cet individu avait, au mois de décembre dernier, enlevé une jeune fille de 15 ans, domestique chez sa sœur, crime prévu par l'article 355 du Code pénal. Cette personne, arrêtée avec son ravisseur, a été mise à la disposition des parents, qui habitent Le Buis (Drome).

## Au Palais

### Tribunal civil de Lyon

#### Affaire Cros de Lubac

Hier, devant la première chambre du tribunal civil, revenait l'affaire Cros de Lubac pour les conclusions du ministère public. Tout le procès se résumait dans la question de responsabilité. M. Escot, qui occupe le siège du ministère public, soutenant les prétentions de la famille Cros, conclut dans le sens des demandeurs. Respectueux des décisions de la justice, il tient de Lubac après l'arrêt de la cour, comme innocent du meurtre de Claudio Cros, mais néanmoins comme responsable de ce crime. Trois éléments constituent la responsabilité.

Il faut qu'il y ait préjudice, faute et corrélation entre eux.

Le préjudice c'est-à-dire la mort de Claudio Cros, est un fait malheureusement trop réel. La faute ne saurait être discutée, c'est le fait par de Lubac de s'être muni d'une canne à épée. Il a soutenu qu'il était de bonne foi, mais ses prétentions tombent à la simple inspection de l'arme.

Il est de plus condamné par le rapport d'un expert et l'avocat même de la cour.

Le préjudice et la faute sont parfaitement établis ; la corrélation ne le sera pas moins.

En effet, que serait-il arrivé, si de Lubac n'eût pas eu de canne à épée ? Absolument rien. Il pouvait donc empêcher le crime en n'apportant pas d'arme ou en s'éloignant paisiblement, après avoir accompagné les religieux de leur demeure à l'église Saint-Pothin.

La défense soutenait qu'il n'y a pas lieu de dire, legal, entre le préjudice et la faute, puisqu'il y a en la présence d'un inconnu, auteur présumé du crime, et par conséquent, aucune responsabilité pour de Lubac.

Mais comment comprendre la responsabilité sans l'intervention d'un tiers ? Si de Lubac a frappé volontairement, ou involontairement, il est coupable directement de meurtre ou de blessures par imprudence ; pour qu'il soit seulement responsable, il faut donc nécessairement la présence d'un tiers.

La responsabilité lui paraissant établie, l'honorable organe du ministère public, demande au tribunal de la proclamer et de condamner de Lubac suivant les conclusions de la famille Cros.

A huitaine le prononcé du jugement.

### Tribunal correctionnel de Lyon

La nommée Marie Berhet, veuve Gentil, était fortement soupçonnée d'avoir sou trait une somme de 4,000 francs à M. Fouilloux, marbrier, avenue des Ponts, chez lequel elle était placée comme domestique.

La prévenue niait énergiquement le vol qui lui a été reproché, lorsqu'on a trouvé la somme à peu près intacte dans la paillasse de son lit.

En présence de cette découverte, la veuve Ge til n'a plus persisté dans ses dénégations. Le tribunal l'a condamnée hier à un an de prison.

La femme Guigard, employée comme metteuse en main, chez M. Marnas, teinturier, rue Bugeaud, avait été congédiée à la suite de plusieurs détournements dont elle s'était rendu coupable.

Il au lieu de se tenir pour satisfaite, elle a eu l'audace d'écrire une lettre de menaces à M. Marnas.

Il s'en est suivi que plainte a été immédiatement portée.

Cette femme a été condamnée à 4 mois de prison.

Un sieur Louis B..., employé au chemin de fer, est venu tenir compagnie à la femme d'un de ses collègues qui était de service.

Prévenu par une voisine charitable, le mari est accouru au milieu de la nuit et a pu constater toute l'étendue de son infortune.

Les gardiens de la paix, appelés à constater le flagrant délit, ont fini par découvrir B... au grenier, et dans le plus simple appareil.

Les deux imprudents amoureux ont été condamnés pour adultére et complicité chacun à 15 jours de prison.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Jeudi, 9 février, 40<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 21 ; coucher 5 h. 09. Les jours croisent de 3 minutes.

Ephémérides (1690) : Mort de Lebrun, peintre français.

A ses audiences des 4 et 6 février le tribunal a rendu des jugements, par lesquels il prononce la dissolution des sociétés créées par les agents de change de Lyon avec leurs baillieurs de fonds, et nomma à chacun de ces officiers ministériels un liquidateur judiciaire avec pleins pouvoirs pour réaliser l'actif et transiger sur toutes les questions que soulèvera la liquidation, même à partir du 8 février.

Les liquidateurs, qui appartiennent à la corporation des avoués, à celle des notaires, au syndicat des faillites et aux arbitres-experts, se sont immédiatement réunis et ont décidé d'agir de concert pour aviser à imprimer à leurs opérations une marche identique et à arrêter d'avance certaines graves questions de droit et d'usage en matière de Bourse.

Ainsi, on a tout d'abord décidé le dépôt des esclaves et des titres à la Banque de France, au nom de chaque agent, qui ne pourra en effectuer le retrait qu'avec le consentement du liquidateur.

On espère que la succursale de Lyon acceptera ce dépôt avec cette condition.

On a décidé, en outre, que chaque agent devrait établir un état de sa situation et que le liquidateur en contrôlerait les énonciations, de façon à ce que, de son côté, la caisse syndicale des agents de change puisse assurer sur ces documents des données précises en vue du concordat qui sera proposé.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des autres points que les liquidateurs auront à aborder successivement ; mais dès à présent il est

certain que la marche suivie ne pourra que hâter la solution et, en tout cas, contribuer à rendre possible la sauvegarde de tous les intérêts.

Le tribunal de commerce a autorisé les agents de change à continuer les opérations de Bourse au comptant, ce qui est une mesure utile autant que salutaire.

La commission de l'habillement et du harnachement vient de présenter au général Billot un nouveau costume destiné aux dragons, en même temps qu'une nouvelle modèle pour toute la cavalerie française.

Le nouvel uniforme des dragons se compose du casque actuel, d'un dolman bien foncé avec collet portant le numéro du régiment. Quatre poches recouvertes d'une patte, retenue par un bouton, sont placées par deux, de chaque côté de la poitrine.

Le dolman, sans tresses, est à un seul rang de boutons, avec numéro.

Les manches ont un parement qui peut, à volonté, couvrir la main en partie ou entière.

Le pantalon garance, à bandes, entre dans une botte en cuir fauve, pouvant se serrer avec une courroie.

Quant à la selle, on a supprimé le paquetage de devant ; elle ne porte plus que les fontes et les deux sacoches.

Une heureuse innovation est la fixation du sabre à la selle, de façon que, au cas d'un combat à pied, le cavalier ne soit pas embarrassé d'une arme devenue inutile.

Ces modèles ont été adoptés par le ministre.

M. le ministre de l'instruction vient de prendre, à la date du 25 janvier dernier un arrêté par lequel M. Morat, professeur de physiologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, est délégué en la même qualité à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, pendant la durée du congé accordé à M. Picard, titulaire de la chaire.

M. Morat est un auteur interne des hôpitaux de Lyon.

Un fait assez mystérieux et qui fait le sujet de nombreux commentaires s'est passé avant-hier, sur les glacis du fort Sainte-Foy.

Un sieur Beck, cordonnier, contre-maître au peloton hors rang, se serait battu en duel avec un sergent-major, nommé Valentini.

Les deux adversaires auraient échangé chacun un coup de revolver sans s'atteindre. Ce duel à l'américaine, aurait eu lieu sans témoins.

Une inqualifiable agression a eu lieu hier soir, dans la rue de Saint-Cyr, à Vaise.

Un jeune homme, M. Boris, voiturier chez Mme Paul, marchande de bois, a été assailli par trois individus qui, après l'avoir terrassé, l'ont frappé avec la dernière violence à coups de pieds et à coups de poings.

Deux voisins, MM. Berger, marchand de rouennerie et Dussonge, concierge, ayant voulu prendre la défense de la victime, ont également maltraités. Les agresseurs ont finalement pris la fuite, emportant comme trophée le par-dessus de ce dernier.

Ces individus, rôdeurs de barrières et jouissant de la plus détestable réputation, sont connus et ne tarderont pas à être arrêtés.

Une scène tragique s'est passée, hier matin, au restaurant Celerier, rue Sainte-Elisabeth.

Une vache, échappée de quelque troupeau que l'on conduisait à l'abattoir et poursuivie par des gardiens de la paix, a cherché un refuge dans une salle du rez-de-chaussée de l'établissement où se trouvaient attablés de nombreux buveurs.

On devine l'ahurissement de ces derniers, à l'aspect de cet étrange visiteur.

Excité par les cris, l'animal effrayé renversait tout sur son passage, brisant comme fêtu de paille, les tables et les chaises. Le gardien de la paix Jeux, qui essayait de s'en rendre maître, fut renversé d'un coup de tête sur le sol, mais put heureusement se relever sans blessures graves.

Notre ruminant, satisfait de sa victoire, et resté maître du terrain, se décida enfin à sortir de sa retraite : ce fut sa perte ; entouré par une foule d'adversaires, il succomba sous le nombre et fut finalement conduit à la fourrière de la rue de Créqui, où son propriétaire pourra la réclamer.

Dimanche 29 janvier, à neuf heures, un ingénieur civil de Lyon, accompagné de M. C..., vérificateur de travaux, se livrera à l'examen des réparations que la Compagnie du pont de Trévoux vient de faire subir à ses câbles. M. C... était monté sur la plate-forme qui couvre la pile centrale.

Pour redescendre, il négligea d'immobiliser l'échelle qui avait servi à son ascension. Pendant la descente, l'échelle glissa sur le tablier du pont, que les brouillards avaient rendu humide et dangereux ; M. C... fut lancé par un choc sur l'un des garde-corps.

Il ne put maintenir son équilibre et tomba dans la Saône, non loin des enrochements de la pile, mais sans qu'aucune partie de son corps portât sur eux. Comme il est excellent nageur, M. C... put, malgré la hauteur et la violence de sa chute, gagner ces enrochements.

En quelques minutes il fut recueilli par une barque et transporté à l'hôtel de l'Europe, où dessous lui ont été donnés par M. le docteur Clugnet. M. C... a pu rentrer à Lyon le lendemain.

La nuit dernière, à une heure, les gardiens de la paix ont trouvé étendue, sans connaissance,

sance, dans la rue de Penthièvre, une femme, Josphine Roux, qui habite dans le voisinage. Elle avait un front une profonde blessure, d'où le sang s'échappait en abondance.

Conduite à la pharmacie Ducher, la victime ne tarda pas à reprendre ses sens et raconta qu'elle avait été attaquée par un individu inconnu qui l'avait arrêtée de si belle façon.

Une enquête est ouverte.

Le nommé Jules V..., peintre-décorateur, demeurant cours de la Liberté, est d'humeur peu endurante, surtout quand il a trop fêté la dive bouteille.

Comme à la suite de ses exploits bâchiques, sa femme lui adressait quelques observations, l'avrogne tomba sur elle à bras raccourcis et lui administra la plus belle tripotée qui onques fut donnée par mari à sa femme.

Des voisins ayant voulu intervenir et arracher des mains du forcené la victime, toute ensanglantée, celui-ci saisit une hache et menaça d'en frapper ceux qui voulaient mettre le doigt entre l'enclume et le marteau.

Ce ne fut pas sans peine que des gardiens de la paix, survenus sur ces entrefaites, purent se rendre maître du furieux qui a été écrasé à la permanence.

Un douloureux événement a vivement impressionné les personnes qui se trouvaient hier soir, sur le bateau à laver de M. Deschenaud

